

Code éthique

Par le présent Code éthique, Bartoli spa entend rédiger sa propre Charte constitutionnelle, en rappelant les valeurs éthiques fondamentales qui inspirent la société et auxquelles tous les employés, collaborateurs internes et externes (consultants, prestataires de services...) doivent se conformer dans l'exercice des tâches et fonctions qui leur sont confiées. Les personnes liées à l'entreprise, destinataires du présent Code, doivent s'engager à faire preuve d'une intégrité morale totale et à partager les valeurs dans les actions entreprises pour le compte de celle-ci, ainsi qu'à signaler toute lacune ou violation du Code.

La transparence et l'intégrité morale sont en effet à la base de l'éthique de Bartoli spa, car une entreprise sans valeurs est une entreprise sans valeur.

À l'égard des parties prenantes, l'entreprise s'engage à :

- Les informer correctement sur les opérations dans lesquelles elle est impliquée et qui pourraient influencer leurs décisions.
- Rédiger le bilan et tous les documents obligatoires de manière claire, transparente, véridique et correcte.
- Agir de manière loyale, en évitant les conflits d'intérêts.
- Garantir la confidentialité des informations reçues, conformément à la réglementation en matière de protection de la vie privée.
- Veiller à ce que les activités et les comportements de toutes les personnes qui travaillent au sein de la société ou qui y sont liées soient conformes aux valeurs d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité.

B Mission

Nous estimons qu'une entreprise responsable joue un rôle stratégique dans la promotion d'une croissance durable, en déclinant celle-ci en termes de croissance économique, sociale et environnementale. Le défi posé par le changement climatique a défini une voie précise pour gérer et minimiser nos impacts, en travaillant sur des plans de production spécifiques et en utilisant des logiciels spécifiques de suivi et d'évaluation de nos activités. Par conséquent, la mission de Bartoli spa est de faire de la durabilité un levier stratégique de développement dans toutes ses déclinaisons, en s'engageant à augmenter le taux de circularité, en s'efforçant de réduire son impact sur l'environnement et en cherchant à maximiser son bénéfice social dans la création de valeur pour la collectivité. La politique de durabilité économique considère comme moteur stratégique l'investissement continu dans de nouvelles technologies innovantes capables de garantir des retombées positives sur le capital naturel, principalement grâce à l'efficacité énergétique et à l'efficacité des installations. Le secteur papetier est par définition énergivore. Nous estimons donc nécessaire d'accompagner les investissements dans les énergies alternatives neutres en carbone d'un programme continu d'efficacité énergétique et de développer un avantage concurrentiel durable pour l'entreprise en limitant l'impact environnemental et en protégeant ainsi l'écosystème. En assumant cette responsabilité, nous souhaitons impliquer nos fournisseurs, nos clients et tous nos collaborateurs afin d'apporter et de maximiser une contribution collective.

B Vision

Le client est la raison d'être de l'entreprise. La relation avec les clients doit être fondée sur la transparence et une confiance mutuelle absolue. La prévention des problèmes environnementaux, de santé et de sécurité sur le lieu de travail et la recherche de solutions pour une gestion adéquate des questions environnementales et énergétiques constituent la vocation de l'entreprise.

B Éthique dans la conduite des affaires et des activités de l'entreprise

En matière d'éthique dans la conduite des affaires et des activités de l'entreprise, la société fonde ses actions sur le respect des principes fondamentaux tels que la transparence, la responsabilité envers les parties prenantes, la clarté de l'information, l'intégrité, la légalité et le respect de la dignité des personnes.

EMPLOYÉS

Les employés de Bartoli spa sont tenus de respecter et de promouvoir les valeurs éthiques et les politiques de l'entreprise dans tous les domaines de leur activité professionnelle. Ils ont notamment les obligations suivantes :

- Conformité réglementaire : respecter toutes les lois, réglementations et dispositions applicables de l'entreprise, tant en matière d'environnement, de sécurité, de travail, de lutte contre la corruption et de confidentialité, que dans tout autre domaine pertinent.
- Intégrité et équité : agir avec honnêteté, loyauté et transparence, en évitant tout comportement susceptible de nuire à l'image, à la réputation ou aux intérêts de Bartoli spa.
- Respect des ressources de l'entreprise : utiliser de manière responsable et diligente les biens, les équipements, les informations et les données de l'entreprise, en évitant tout gaspillage, dommage ou utilisation abusive. Protection de la santé et de la sécurité : respecter strictement les règles de sécurité au travail et contribuer activement au maintien d'un environnement sain et sûr pour soi-même et pour les autres.
- Confidentialité : protéger la confidentialité des informations de l'entreprise et des données personnelles, en évitant toute forme de divulgation non autorisée.
- Collaboration et respect : entretenir des relations de travail fondées sur le respect mutuel, en évitant tout comportement discriminatoire, tout harcèlement ou toute forme de violence.

- Signalement : signaler rapidement, à l'aide des outils prévus par l'entreprise, toute violation du code d'éthique, tout comportement incorrect ou toute situation à risque.

- Formation continue : participer activement aux programmes de formation et de mise à jour proposés par l'entreprise afin d'améliorer les compétences techniques et comportementales.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner l'application de mesures disciplinaires conformément au règlement intérieur et au contrat de travail.

CONTRATS, RÉMUNÉRATION

L'entreprise veille à ce que tous les employés, indépendamment de leur sexe, âge, origine ethnique, nationalité, religion, orientation sexuelle, état civil, handicap ou opinions personnelles, bénéficient du même traitement à chaque étape de la relation de travail. Tous les candidats sont évalués exclusivement sur la base de leurs compétences, qualifications et aptitudes pour le poste. Chaque sélection s'effectue dans un cadre de transparence et d'impartialité absolues.

- Formation et développement : Bartoli spa encourage l'accès équitable à la formation professionnelle et à l'amélioration continue des compétences, en offrant des opportunités de croissance égales à l'ensemble du personnel.

- Gestion du personnel et avancement de carrière : les décisions relatives aux promotions, aux changements de poste, à l'attribution de responsabilités et aux primes sont fondées sur des critères méritocratiques, transparents et partagés.

- Rémunération et avantages sociaux : tous les employés reçoivent une rémunération équitable, conforme à la convention collective et/ou à la réglementation en vigueur. Les avantages sociaux sont distribués équitablement, selon des critères objectifs et non discriminatoires.

- Retraite et cessation de la relation de travail : la gestion de la retraite et de chaque phase finale de la relation de travail se fait dans le plein respect de la dignité du travailleur, avec la garantie des droits acquis et conformément aux dispositions légales et contractuelles.

Code éthique

TRAVAIL DES ENFANTS, TRAVAIL FORCÉ

Bartoli spa condamne toute forme de travail des enfants, d'exploitation au travail et de violation des droits de l'homme sur le lieu de travail. L'entreprise s'engage à opérer dans le plein respect de la dignité de la personne et à adopter des pratiques responsables à toutes les étapes de ses activités de production. En particulier, l'entreprise s'engage à :

- Interdire de manière absolue l'emploi de mineurs en dessous de l'âge minimum prévu par la législation nationale ou, si elle est plus restrictive, par les réglementations internationales (par exemple

Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT.

- Ne tolérer aucune forme de travail forcé, obligatoire ou contraint, y compris le travail imposé sous la menace, la rétention injustifiée de documents ou de salaire, ou des conditions de travail dégradantes.

- Empêcher toute forme d'exploitation, y compris les horaires excessifs, les rémunérations inéquitable, les tâches disproportionnées par rapport aux capacités physiques ou psychologiques de la personne.

- Interdire les abus physiques, verbaux ou psychologiques, le harcèlement, l'intimidation ou tout traitement portant atteinte à la dignité des travailleurs.

- Garantir la liberté de choix du travail : toute relation de travail doit être fondée sur le consentement libre et éclairé du travailleur.

Bartoli spa met en œuvre des procédures de vérification et de contrôle afin de garantir qu'il n'y ait aucune forme d'exploitation ou de travail des enfants, ni au sein de l'entreprise ni dans sa chaîne d'approvisionnement. Elle collabore activement avec ses fournisseurs pour promouvoir des normes éthiques communes, en exigeant le respect des mêmes principes de légalité, de transparence et de protection des droits fondamentaux de la personne.

Par conséquent, la société souhaite maintenir un environnement de travail serein dans lequel chacun peut travailler dans le respect des réglementations en vigueur, des principes et des valeurs partagées. Bartoli spa ne tolère aucune forme d'isolement, d'abus, d'intimidation ou de harcèlement pour quelque motif de discrimination que ce soit, pour des raisons personnelles ou professionnelles, de la part d'un employé envers un autre employé. Toute forme de discrimination fondée sur la diversité de langue, de couleur, de race, de croyance et de religion, d'affiliation politique, de nationalité, d'origine ethnique, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, de situation matrimoniale, de handicap, d'apparence physique et

conditions économiques et sociales ; il est interdit d'accorder tout privilège lié aux motifs susmentionnés, sauf dans les cas prévus par la réglementation en vigueur. Par conséquent, il est interdit à tous les employés, collaborateurs et personnes travaillant pour le compte de l'entreprise de se présenter au travail sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de toute autre substance susceptible de compromettre la sécurité, la santé ou la capacité à accomplir correctement leurs tâches. L'usage, la possession, la distribution ou la vente de stupéfiants dans les locaux de l'entreprise ou pendant l'exercice des activités professionnelles sont strictement interdits. L'entreprise s'engage à effectuer des contrôles médicaux ad hoc auprès de ses employés.

SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Bartoli spa reconnaît la sécurité au travail comme une valeur fondamentale et un objectif stratégique de son activité. C'est pourquoi elle s'engage à garantir des environnements de travail sûrs, propres, ordonnés et contrôlés, en adoptant des mesures concrètes pour prévenir les accidents et protéger l'intégrité physique et psychologique de ses employés. La société promeut une culture de la sécurité interne, basée sur la sensibilisation, la responsabilité et la participation active de tout le personnel. Chaque collaborateur est appelé à contribuer, par un comportement correct et attentif, au maintien d'un environnement de travail sûr pour lui-même et pour les autres.

En particulier, Bartoli spa s'engage à : évaluer et gérer en permanence les risques présents dans les locaux de l'entreprise ; fournir des équipements et des dispositifs de protection individuelle adaptés et maintenus en bon état ; garantir l'entretien correct des installations, des machines et des structures ; assurer la formation continue des travailleurs en matière de sécurité et de procédures d'urgence ; établir des procédures claires pour la gestion des situations critiques et pour le signalement d'éventuels dangers. L'entreprise poursuit l'amélioration continue des conditions de sécurité internes, par le biais d'audits internes, de la mise à jour des mesures de prévention et de l'implication active de l'ensemble du personnel. L'objectif est de créer un environnement de travail où la sécurité n'est pas seulement une obligation réglementaire, mais une responsabilité partagée.

B Communication et implication des employés

Bartoli spa considère la communication entre l'entreprise et ses employés, ainsi qu'entre les employés eux-mêmes, comme une valeur fondamentale, car elle contribue au partage des valeurs, à l'échange d'informations et donc à la croissance de l'entreprise elle-même. À cet égard, une série d'outils visant à favoriser la communication ont été adoptés, tels que des newsletters, des réunions et des tables rondes périodiques.

ENVIRONNEMENT

Bartoli spa reconnaît la protection de l'environnement comme une valeur fondamentale et partie intégrante de sa mission. L'entreprise s'engage à réduire l'impact environnemental de ses activités, en promouvant un développement durable et responsable à chaque étape de sa chaîne de production et de décision. Bartoli spa s'engage à respecter toutes les lois, normes et réglementations environnementales nationales et internationales applicables. Cet engagement inclut également l'adhésion à des normes volontaires et à des certifications environnementales qui favorisent une gestion durable des ressources.

L'entreprise prend toutes les mesures possibles pour prévenir ou réduire la pollution environnementale, qu'elle soit directe ou indirecte. Cela comprend l'optimisation des processus de production, la gestion correcte des déchets et l'utilisation de technologies plus propres. Bartoli spa encourage l'utilisation efficace et responsable des ressources naturelles (énergie, eau, matières premières), en favorisant le recyclage et la réutilisation dans la mesure du possible, et en limitant le gaspillage dans tous les domaines de l'entreprise. L'entreprise investit dans l'innovation technologique et les processus durables, en visant à réduire les émissions de CO₂, à utiliser des sources d'énergie renouvelables et à développer des produits à faible impact environnemental. Tous les collaborateurs sont responsabilisés et formés aux questions environnementales, afin de promouvoir des comportements durables tant dans le cadre professionnel que dans la vie quotidienne.

La sensibilisation s'étend également aux fournisseurs et aux partenaires, en les encourageant à partager les mêmes valeurs. Bartoli spa croit au dialogue constructif avec toutes les parties prenantes, des institutions locales aux communautés, afin de garantir la transparence, la participation et l'écoute concernant ses choix environnementaux.

L'entreprise s'engage dans une démarche d'amélioration continue de ses performances environnementales, grâce à des contrôles réguliers, des audits internes, des objectifs mesurables et l'adoption de plans d'action correctifs.

B Confidentialité

Les destinataires garantissent la plus grande confidentialité sur les informations et les données constituant le patrimoine de l'entreprise dans l'exercice de leur mission ou de leur fonction. L'employé est tenu de garder la plus stricte et absolue confidentialité sur toutes les informations relatives à l'entreprise et à ses employés, dont il a connaissance en raison de son activité professionnelle et du rôle qu'il occupe dans l'entreprise.

Ceci afin d'éviter la divulgation d'informations confidentielles concernant l'organisation, les méthodes de production et toute autre information dont la divulgation pourrait porter préjudice à l'entreprise.

Après la cessation éventuelle de leur relation de travail, les employés ne doivent pas divulguer ni faire un usage non autorisé des informations acquises au sein de l'entreprise.

B Relations avec la concurrence

Bartoli spa considère qu'il est en principe contre-productif de décrire ses propres produits en les comparant à ceux de sociétés concurrentes.

Bartoli spa promeut ses produits en mettant l'accent sur leur valeur et leur qualité, sans dénigrer la concurrence de quelque manière que ce soit.

Si le client demande à comparer les services de sociétés concurrentes, la société mettra en évidence les avantages de ses propres produits et services, en veillant à ce que chaque comparaison réponde aux critères d'équité et de loyauté. Dans tous les cas, il est préférable que le client évalue lui-même les éventuelles comparaisons entre les services concurrents.



Relations avec les clients

La satisfaction totale des besoins de ses clients constitue un objectif prioritaire de la société, notamment dans le but de créer une relation solide inspirée par les valeurs d'équité, d'honnêteté, d'efficacité et de professionnalisme.

Bartoli spa fonde également son comportement sur la courtoisie et la plus grande collaboration afin de garantir à ses clients des réponses rapides, qualifiées, compétentes et adaptées à leurs besoins.

La société met en œuvre des projets et des initiatives visant à renforcer la qualité du service fourni aux clients, à améliorer les relations avec eux et à ne pas discriminer arbitrairement le niveau de satisfaction des clients, notamment par la gestion des réclamations et des signalements des clients.



Relations avec les fournisseurs et les consultants

Bartoli spa gère l'achat de biens et de services selon des principes de transparence et d'équité, en refusant tout mécanisme susceptible d'être discriminatoire pour certains. Pour cette raison, des critères prédéterminés de sélection, d'évaluation et de gestion des fournisseurs sont utilisés, qui prennent en compte la fiabilité technique, économique et patrimoniale de ces derniers. L'entreprise n'entretiendra pas de relations commerciales avec des fournisseurs qui ne respectent pas les lois en vigueur et ne protègent pas les droits humains fondamentaux et la sauvegarde de l'environnement. En outre, l'adhésion aux principes susmentionnés est garantie

par des comportements et des procédures qui régissent les phases de négociation, la conclusion du contrat, le contrôle des biens et services fournis et, enfin, par la tenue et la mise à jour périodique d'un « registre des fournisseurs ».

ENGAGEMENT CONTRE LA CORRUPTION

Bartoli spa adopte une politique de tolérance zéro envers la corruption, s'engageant activement dans la prévention et la lutte contre toute forme d'illégalité, en Italie et à l'étranger, telle que le favoritisme indu, les comportements collusoires ou les demandes d'avantages personnels et professionnels, qu'ils soient directs ou par l'intermédiaire de tiers. Il est donc strictement interdit d'offrir, de promettre ou de fournir de l'argent, des cadeaux ou d'autres avantages à quiconque, y compris aux fonctionnaires, dans le but d'obtenir ou de conserver un marché, d'accélérer des démarches administratives ou d'acquiescer des avantages indus dans le cadre de l'activité de l'entreprise.

De même, il est interdit d'accepter des cadeaux, des avantages ou d'autres bénéfices susceptibles d'influencer des décisions ou des comportements contraires aux principes éthiques de Bartoli ou à la réglementation en vigueur.

En outre, l'entreprise exige la plus grande rigueur dans la tenue des registres comptables et administratifs, afin que chaque opération soit documentée de manière transparente, véridique et complète. Toute omission ou falsification, même si elle n'est pas destinée à la corruption, constitue une violation de la présente politique et peut entraîner de graves conséquences, y compris de nature juridique et fiscale.

La société a mis à disposition sur son site web <https://wb.bartolispa.it/#/> un service d'alerte accessible à tous et garantissant l'anonymat.